





METRO - "The role and future perspectives of Cohesion Policy in the planning of Metropolitan Areas and Cities"

Région de Bruxelles-Capitale

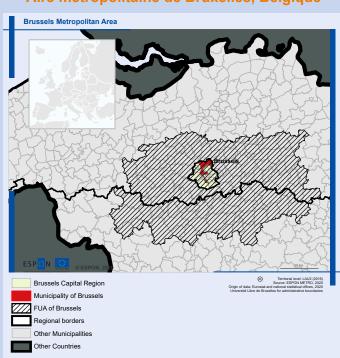
Dimension institutionnelle de la gouvernance métropolitaine La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est une entité fédérée belge et rassemble 1,2 million d'habitants. Il est important de distinguer la ville de Bruxelles, habitée par 160.000 habitants, qui est une des 19 communes formant la RBC, la Région de Bruxelles-Capitale elle-même et la zone urbaine fonctionnelle de Bruxelles, qui rassemble 2,7 millions d'habitants. Ainsi, la RBC comprend environ 45% de la population totale de la FUA et est exclusivement urbaine. Bien que prospère, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à de nombreux défis, tels que les inégalités sociales, la mobilité..., autant de problématiques dépassant de loin ses frontières. Pour faire face à ces défis, la BCR aurait besoin d'une gouvernance appropriée, dans laquelle ils pourraient être gérés à la bonne échelle. Cependant, les institutions politiques de la Belgique rendent la chose compliquée.

La Belgique est composée de trois régions, avec des compétences étendues : la région de Bruxelles-Capitale, la Flandre et la Wallonie. Plusieurs réformes de l'État ont transféré la plupart des compétences du niveau fédéral aux Régions, comme le développement territorial et urbain, la mobilité..., qui peuvent adopter librement leurs propres règlements et politiques.

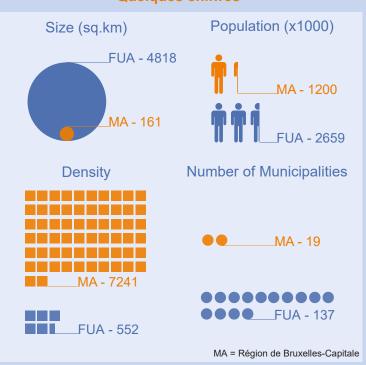
La FUA de Bruxelles va bien au-delà des frontières de la Région de Bruxelles-Capitale, et étend donc son territoire en Flandre et en Wallonie. Dans la gouvernance des fonds européens, la conséquence de cet arrangement institutionnel rigide est que la plupart des fonds sont gérés séparément par les régions, alors que dans et autour de la Région de Bruxelles-Capitale, comme mentionné, des défis communs existent.

Il n'existe pas d'organisme ou de coopération métropolitaine à Bruxelles au niveau de l'aire métropolitaine, bien qu'il existe un cadre juridique pour la constitution d'une telle entité. Cette "communauté métropolitaine " a été prévue par une réforme de l'État en 2011 mais n'a jamais été mise en œuvre.

Aire métropolitaine de Bruxelles, Belgique



Quelques chiffres



Etant donné l'absence de gouvernance métropolitaine à Bruxelles, l'accent devrait être mis sur "l'institution et la consolidation des structures de gouvernance métropolitaine et des pratiques de coopération", en particulier savoir si et comment la politique de cohésion pourrait être pertinente pour mettre en œuvre les politiques métropolitaines et atteindre les objectifs de développement spatial.

- Ainsi, pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), les autorités en charge des fonds européens et de la politique de cohésion pourraient être utilisées comme un levier pour développer la coopération métropolitaine. En effet, le développement territorial ne s'arrête pas à la frontière de la RBC, et une coopération accrue est nécessaire avec les deux autres régions et toutes les municipalités fortement liées à la RBC. Plus précisément, dans le contexte belgo-bruxellois, les fonds européens peuvent aider à favoriser les acteurs
- L'un des principes sur lesquels s'accordent les différents acteurs actifs au sein de la zone métropolitaine de Bruxelles est d'envisager la coopération interrégionale de manière très pragmatique. Au sein de l'aire métropolitaine bruxelloise, les différents acteurs semblent privilégier un modèle de consultation et/ou de coopération, qui identifierait les données et les expériences à échanger entre entités et tenterait ainsi de définir une stratégie pour développer une approche interrégionale. Ce "modèle de gouvernance douce" contribuerait à établir un haut niveau de confiance entre les différentes entités, où chacune d'entre elles aurait quelque chose à gagner à collaborer avec les autres sur des problématiques communes établies en amont.

institutionnels à coopérer chaque fois que cela est nécessaire.

Principaux défis métropolitains

PQ1 Comment renforcer le rôle des aires métropolitaines dans le développement, gestion et la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'UE ?

Adopter et renforcer la "communauté métropolitaine" ouvrira la possibilité d'obtenir divers fonds ayant des effets positifs pour chaque Région. Développer et étendre le "Plan Régional de Développement Durable" de façon à ce que les autres Régions puissent y participer.

Ancrer et renforcer la notion d'aire métropolitaine dans la législation fédérale/régionale pour développer la coopération et la gouvernance métropolitaine. Adopter une approche spatiale, moins thématique, lors de la décision des orientations de la politique de cohésion pourrait conduire à une autre clé de lecture du territoire / aire métropolitaine / FUA et donc encourager la considération métropolitaine.

PQ2 Comment augmenter la valeur ajoutée de la politique de cohésion de l'UE dans la planification et la mise en œuvre des politiques métropolitaines ?

Les objectifs à long terme de la planification stratégique métropolitaine inclus dans la EUCP peuvent aider à identifier les opportunités et les menaces futures du développement des aires métropolitaines individuelles et peuvent stimuler la prise d'initiatives à long terme dans une hypothétique aire métropolitaine de Bruxelles. La résolution des problèmes en suspens et la réalisation des objectifs de développement des aires métropolitaines dépendent fortement de la manière dont les Programmes Opérationnels de la EUCP sont conçus et mis en œuvre.

PQ3 Comment valoriser le rôle que la Politique de Cohésion de l'UE peut jouer dans la consolidation de la gouvernance et de la coopération métropolitaine ?

Il est absolument nécessaire de poursuivre les projets de la EUCP visant à développer des initiatives et des investissements intégrés spatiaux. L'incitation et le soutien de la EUCP aux formes coopératives d'initiatives territoriales aboutiront à l'élaboration de stratégies régulières d'intégration territoriale visant à résoudre les problèmes de nature supralocale et sous-régionale (au sens de NUTS2). Les modes de gouvernance métropolitaine et la capacité à mettre en œuvre des outils de planification intégrée sont sensibles à des contextes spécifiques ; la EUCP devrait fournir un cadre permettant d'adapter les tâches et les actions à long terme aux besoins des zones métropolitaines particulières. Adopter une approche spatiale, moins thématique, lors de la décision des orientations de la Politique de Cohésion pourrait conduire à une autre clé de lecture du territoire / aire métropolitaine / FUA et donc encourager la prise en compte métropolitaine.

Adapter le programme Interreg pour introduire des programmes nationaux de coopération Interreg. Permettre à Bruxelles de participer aux programmes transfrontaliers Interreg car son aire urbaine fonctionnelle est reliée à d'autres FUA transfrontalières (par exemple, la FUA de Lille). Utiliser également les programmes transnationaux Interreg comme l'Europe du Nord-Ouest pour encourager la coopération au sein et entre les aires métropolitaines.

